DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 OCTOBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 46
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 6/266 :
Mise à disposition de la parcelle IA n°504 et d'un local modulaire, situés au 12 impasse Louis Cherry Maho à la Ravine des Cabris à l'Association Mon Fon'nKèr

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :
MM. ARAYE Héléna (par Madame MALIDI Mariaty), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur OMARJEE Mohammad), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :
MM. VIENNE Frédéric, TECHER Fabrice Louis.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Nadège NARINSAMY pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 02 novembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 octobre 2026.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
COMMUNE DE SAINT-PIERRE
David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740154-20261027-2026-6-266-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Affaire n°6/266 : Mise à disposition de la parcelle IA n°504 et d'un local modulaire, situés au 12 impasse Louis Cherry Maho à la Ravine des Cabris à l'Association Mon Fon'nKèr.

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre encourage et soutient la dynamique du tissu associatif sur son territoire.

Dans le cadre de cet accompagnement, elle consent à mettre à disposition de l'association Mon Fon'nKèr pour une durée d'un an, la parcelle IA n°504 d'une surface de 675 m² ainsi que le local modulaire de 28,52m², situés au 12 impasse Louis Cherry Maho à la Ravine des Cabris pour la mise en place d'ateliers et d'actions collectives, culturelles, sociales et ludiques pour les publics de tous âges du territoire.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER la mise à disposition de la parcelle IA n°504 d'une surface de 675 m² ainsi que le local modulaire de 28,52 m² positionné sur ladite parcelle, situés au 12 impasse Louis Cherry Maho à la Ravine des Cabris,**

- **DE FIXER la redevance à titre gratuit. La valorisation comptable du bien mise à disposition, considérée comme une subvention en nature de 5000 €/an, devra être comptabilisée et enregistrée dans les comptes annuels de l'association. Un justificatif devra être transmis à la Commune de Saint-Pierre,**

- **DE VALIDER la convention annexée,**

- **DE L'AUTORISER, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-PIERRE RÉUNION

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-266-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026